

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 27/02/2026

Date d'affichage : 10/03/2026

MA-DEL-2026-012

L'an deux mil vingt six, le six mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Emmanuel DIGNAC, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Motion SDEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un débat a actuellement cours au niveau national qui tendrait à confier la compétence " distribution d'électricité et de gaz" aux départements, selon la volonté réaffirmée de l'Association des Départements de France, au détriment donc des syndicats départementaux des énergies et des communes qui les constituent, qui sont les propriétaires des réseaux électriques basse et moyenne tension.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion établi par le SDEC et adopté à l'unanimité de ses membres lors du comité du 16 décembre 2025.

Il propose au Conseil Municipal d'en adopter les termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la motion relative à la compétence " distribution d'électricité et de gaz" proposée par le SDEC

- demande à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et à toutes les parties concernées.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 10/03/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20260306-MA-DEL-2026-012-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026